

**Sujet :** Re: demande d'avis pour PC21022BR039

**De :** SEJEAN Dévis - DEAL Martinique/R-SREC/R-RN <devis.sejean@developpement-durable.gouv.fr>

**Date :** 09/09/2022 à 11:26

**Pour :** VELAYOUDON Chantal (Chef de l'unité) - DEAL Martinique/C-SCPD/UNA <Chantal.Velayoudon@developpement-durable.gouv.fr>

**Copie à :** "GERGON Isabelle (Cheffe de service) - DEAL Martinique/R-SREC" <isabelle.gergon@developpement-durable.gouv.fr>, MONTANE Clémentine - DEAL Martinique/R-SREC/R-RN <clementine.montane@developpement-durable.gouv.fr>

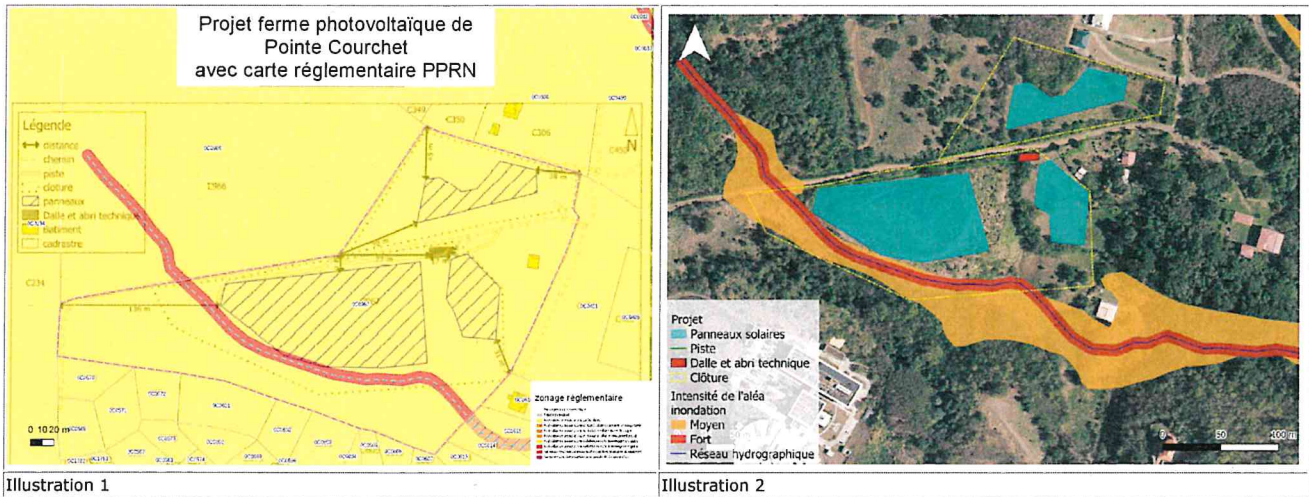
Bonjour Chantal,

ci-après tu trouveras l'avis RN au titre du PPRN sur ce permis cité en objet :  
ce projet de parc photovoltaïque au sol est prévu sur la parcelle cadastrée C967 de la commune du François.

Au titre du PPRN de la commune, cette parcelle est classée principalement en zone réglementaire jaune aléa faible à nul mouvement de terrain et fort séisme avec une partie en aléa moyen inondation. Une partie de la parcelle est classée en zone réglementaire rouge aléa fort inondation (présence d'un cours d'eau intermittent voir illustration 1).

D'après les éléments fournis (voir illustration 2), le projet est situé principalement sur la zone réglementaire jaune aléa faible à nul mouvement de terrain et séisme. En zone réglementaire jaune aléa faible à nul mouvement de terrain, les infrastructures publiques peuvent être autorisées sous réserves de ne pas aggraver ou créer de nouveaux risques. Les panneaux solaires ne devront pas être installés dans la zone d'aléa inondation.

Une partie de la clôture est située dans l'axe d'écoulement donc en zone rouge du PPRN. En zone réglementaire rouge, la mise en place de nouvelles clôtures peut être autorisée sous réserve qu'elle soit adaptée au risque inondation, qu'elle ne l'aggrave pas. Les clôtures ne devront pas modifier ni gêner l'écoulement des eaux.



Cordialement

  
**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE** | Direction  
de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Dévis SEJEAN**  
Chargé de mission en charge des Risques Naturels  
(PPRN)  
Service Risques Énergie Climat - Unité Risques  
Naturel

DEAL Martinique  
Pointe de Jaham - BP 7212, 97274 Schoelcher cedex  
Tél : 0596 59 58 48

[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

Le 18/07/2022 à 14:59, VELAYOUDON Chantal (Chef de l'unité) - DEAL Martinique/C-SCPD/UNA (par centre serveur AC) a écrit :

Bonjour,

Je vous transmets cette demande de permis pour avis.

bonne réception

cv